

Coopération CE/PVD: appui aux programmes démographiques dans les PVD

1995/0166(SYN) - 25/02/1997

Suite à la Conférence mondiale sur la population et le développement tenue au Caire en 1994, la Communauté a décidé de porter à 300 millions d'écus d'ici l'an 2000 son aide financière aux programmes démographiques des pays en développement. Les bénéficiaires de l'aide seront en priorité les pays les plus pauvres et les moins avancés ainsi que les populations les plus désavantagées des pays en développement. Les actions financées viseront à permettre aux femmes, aux hommes et adolescents d'exercer librement leur choix quant au nombre d'enfants qu'ils souhaitent avoir et à l'espacement des naissances, à créer un environnement socio-culturel, économique et éducatif, propice au plein exercice de ce choix, aider au développement ou à la réforme des systèmes de santé, améliorer l'accessibilité et la qualité des soins de santé génésiques pour les hommes et les femmes. En adoptant le rapport de M. Jean-Thomas NORDMANN (ELDR, F), la commission approuve la position commune du Conseil à une exception près: la mise en place du Comité qui doit donner son avis sur les actions proposées. Le Conseil s'est prononcé pour un comité de réglementation IIIA; la commission du développement et de la coopération, elle, prévoit de confier ces tâches au comité Amérique latine/Méditerranée et FED, selon la procédure du comité consultatif.